



## Location saisonniere et depot de garantie

Par **MELANIE51**, le **21/06/2013** à **16:50**

bonjour,

j'ai loue une villa pour un montant de 2000€

l'ai renégocier le contrat un mois apres par téléphone 1800 E car je me suis apercu que le locataire louait moins cher

il a accepte, j'ai donc envoyé le solde de la location par cheque un mois avant l'entrée dans lieux

j'ai envoyé un email des encaissement de mon chèque ou je demandais à mon loueur

- avez vous bien encaisse le cheque pour le solde de la location?

celui ci me répond par email oui j'ai bien encaisse votre cheque

Maintenant il veut bien me rendre mon dépôt de garantie mais il soustrait les deux cent euros qu'il avait accepté

auparavant

que faire

en vous remerciant